Image not found or type unknown

APS expiré + promesse d'embauche

Par **Albertivillarienne**, le **01/08/2019** à **03:42**

Bonjour,

Je suis de nationalité Sénégalaise et cela fait 7 ans que je suis en France. J'ai effectué de longues études un diplôme d'ingénieur et deux diplômes de Master 2.

J'ai obtenu une APS juste après mes études me permettant de faire de l'intérim *(qui n'est pas accepté pour un changement de statut)* pour prolonger mon stage de fin d'études.

Cette APS expire dans quelques jours mais j'ai trouvé une entreprise qui veut m'embaucher. En revanche je m'inquiète de mon statut car le temps que le contrat soit rédigé et signé ainsi que le Cerfa 15186*2 (Demande autorisation de travail) mon APS aura expiré.

Je suis un peu perdu, je ne veux pas être en irrégularité sur le territoire français et je ne sais pas quoi faire.

Serait-il possible de demander une **régularisation par le travail** sachant que l'APS n'est pas renouvelable ? *Durant ces 2 dernières années j'ai travaillé pendant 15 mois et que je suis en France depuis plus de 7ans.*

Avez-vous une solution à me proposer pour pouvoir être en règle ?

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse.

Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés